



Brullioles

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2011

Station d'épuration

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion de présentation qui s'est tenue le 7 octobre 2011 avec tous les riverains concernés par la construction du réseau du transfert des eaux usées et les raccordements de leurs habitations.

Le cabinet Denton va très rapidement nous transmettre un relevé topographique très précis de la zone concernée qui validera ou non le tracé du bureau d'études. Les élus examineront d'ici la fin de l'année les différents scénarios qui seront à nouveau présentés aux habitants de la zone.

Place Neuve

Courant novembre, nous allons procéder au déplacement des logettes ERDF situées à l'angle de la place pour les encastrer dans un mur de soutènement en bordure de la Rue du mont Pothu. En revanche, et compte tenu des délais de livraison des matériaux choisis par les élus (bordures taillées en granit + fontaine), le chantier ne débutera véritablement qu'en janvier 2012.

Taxe d'aménagement

La Taxe Locale d'Équipement en vigueur sur la Commune depuis le 31 mars 2006 au taux de 2% appliquée aux permis de construire et aux déclarations préalables va disparaître le 1^{er} mars 2012.

Le conseil municipal décide d'adopter la Taxe d'Aménagement à partir de cette date au taux de 3% et de supprimer en revanche la taxe de raccordement à l'égout de 800 €. L'incidence financière pour un pavillon de 120 m² habitables sera pratiquement nulle.

Cette disposition permettra de simplifier la fiscalité locale et d'anticiper la disparition de la taxe de raccordement à l'égout prévue en 2015.

Amendes de police

Une subvention de 7 276 € a été allouée à la commune dans le cadre de la répartition 2011 du produit des amendes de police relatif à la circulation routière.

Renouvellement du tracteur

Suite à la réflexion entamée par les élus lors du précédent conseil, Monsieur le Maire présente les devis relatifs au renouvellement du tracteur. Après explications des élus agriculteurs chargés de cette négociation et considérant que la valeur de reprise de notre ancien matériel étant bien valorisée, le conseil municipal approuve ces devis qui permettront de renouveler du matériel datant de 1998, indispensable au bon fonctionnement du service technique.

La livraison prévue pour janvier 2012 pourrait être avancée selon la disponibilité du matériel à la première quinzaine de décembre.

Tarifs de location de la salle des fêtes

Afin de clarifier les modalités d'application des tarifs de la salle des fêtes, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs « particuliers de la commune » UNIQUEMENT :

- 1] aux personnes assujetties à la Taxe d'Habitation sur la commune
- 2]aux ascendants et descendants 1^{er} degré de ces mêmes personnes.

Une grille tarifaire complète est à votre disposition au secrétariat de la mairie et sur le site internet de la commune.

Questions diverses

- **Logiciels du secrétariat**

Actuellement le secrétariat est doté de logiciels w-magnus. Afin d'appréhender les nouvelles méthodes de transmission des données, il y a lieu de passer aux logiciels e-magnus. Monsieur le Maire présente aux élus un devis de Berger-Levrault pour l'ensemble des logiciels nécessaires pour la commune de Brullioles d'un montant de 2 219.00 € TTC qui sera en service au 1^{er} janvier 2012.

- **Agenda 21**

Dans le cadre de l'Agenda 21, la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais a décidé d'organiser sur l'ensemble du canton des animations auprès de la population cantonale et ainsi d'élaborer un diagnostic de l'Agenda 21. Les habitants vont être interrogés sur leur vision du territoire en matière de développement durable. Pour Brullioles, cette rencontre est organisée le vendredi 2 décembre 2011 à 16h30.

Monsieur Noël BERNARD est désigné référent « Agenda 21 ».

Vous trouverez plus d'informations sur les sujets abordés lors de cette animation sur le site internet de la commune rubrique « Intercommunalité - Agenda 21 – Animation diagnostic Agenda 21 ».

- **Bulletin municipal**

Il est rappelé que les associations doivent faire parvenir leurs texte et photos au secrétariat de la mairie dans les meilleurs délais. Vous pouvez les transmettre par le biais de l'adresse mail : brulliol@erasme.org.

- **Liste électorale**

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription doivent être effectuées par les intéressés eux-mêmes avant la fin de l'année en se présentant en mairie pendant les heures d'ouverture (mardi et vendredi de 13h30 à 17h30 et samedi de 8h30 à 11h30) avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité et de nationalité française.

- **Recensement service national**

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre **la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant**. Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Manifestations

Dimanche 20 novembre	Orphéon – concert annuel Sainte Cécile
Dimanche 27 novembre	Association des Familles – marché de Noël
Samedi 3 décembre	Téléthon 2011
Samedi 17 décembre	Ecole « le Petit Prince » - fête de Noël
samedi 31 décembre	La Pierre Bleue – réveillon de la St Sylvestre
Samedi 7 janvier 2012	Amicale boules – concours de belote
Dimanche 8 janvier	Vœux de la Municipalité
Dimanche 15 janvier	Société de chasse – concours de belote

Distribution des sacs ordures ménagères et tri sélectif

La distribution annuelle des sacs destinés aux ordures ménagères
et au tri sélectif aura lieu :

Les samedis 10 et 17 décembre 2011 de 8h30 à 11h30.